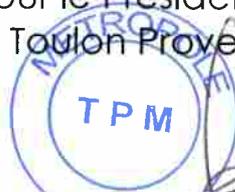


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, certifie que la délibération N°22/06/178 en date du 28 juin 2022 concernant la prescription de la procédure de déclaration de projet n°2, valant mise en compatibilité du PLU du Pradet et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans le cadre de la création d’un pôle de valorisation sur la commune a été affichée le 4 juillet 2022 et ce pendant un mois au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au 107 Boulevard Henri Fabre à TOULON.

Fait à Toulon, le 4 Août 2022

Par délégation
pour le Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



Le Directeur Général Adjoint des Services
Madame Christine MORICE